

# Objectif 10 Préserver les souches autochtones

## Objectif 10 Préserver les souches autochtones

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

### Mesures de préservation :

"évaluer et limiter l'impact des espèces aquatiques introduites (espèces pisticoles et écrevisse).  
"page 57

### Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées :

"-Met en place des recherches sur l'impact des espèces aquatiques introduites." page 57

Référence ID de l'article : #1137

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-31 15:46